

BILAN DES ANIMATIONS ET DATES A VENIR

Cette Année le soleil était au rendez-vous pour le **Comité des fêtes** lors de la randonnée VTT et pédestre du 21 mai, du vide Grenier du 2 juillet et de notre traditionnelle fête annuelle des 5 et 6 août qui a permis une belle affluence et la réussite des animations sportives (64 équipes de pétanque), musicales (4 groupes dont un de la commune a Auziat) jusqu'au traditionnel feu d'artifice offert par la municipalité.

Pour clôturer la saison estivale, le repas champêtre du 30 septembre à attiré plus de 100 personnes de la région.

Nous tenons à remercier l'équipe du comité des fêtes et son président Fabrice Naboulet qui depuis des années perpétuent cette tradition sur la commune avec les anciens et les nouveaux arrivants.

- Les manifestations à venir d'ici la fin d'année sont :
 - ✓ Les troubadours de la combade au nombre de 22 qui viennent nous présenter leur dernier spectacle de danses folkloriques, de chants de scénettes en patois le samedi 25 novembre (tarif 8 € au delà de 12 ans)
 - ✓ Le marché de Noël le vendredi 8 décembre dans la halle Georges Biron ou de nombreux exposants et animations sont attendus cette année encore avec la présence exceptionnelle du Père Noël....

L'Association BRAM sera présente pour le marché de Noël d'Ambazac de Saint-Laurent-les-églises.

Le club des races gallines aura son assemblée générale en février 2018. Un concours de coq de pêche se déroulera à Saint-Priest-Taurion au printemps 2018.

Les enfants d'abord organisent leur loto annuel le dimanche 19 novembre 2017.

Les manifestations citées ci-dessus, sont celles qui nous ont été portées à connaissance.

NOUS AURONS L'OCCASION DE NOUS RETROUVER POUR LES VŒUX 2018, LE VENDREDI 26 JANVIER À 18H30 A LA SALLE MULTI SERVICES, VOUS ETES TOUS CORDIALEMENT INVITES.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES : CERTIFICATS D'IMMATRICULATIONS ET PERMIS DE CONDUIRE

Vous souhaitez refaire votre carte grise ou simplement modifier l'adresse mentionnée dessus ? Vous achetez un véhicule d'occasion ? Vous souhaitez faire la demande d'un permis de conduire ?

Depuis le 6 novembre 2017, toutes les démarches de certificat d'immatriculation (ex carte grise) se font en ligne et non plus aux guichets des préfectures.

Pour effectuer ces démarches, il vous faut donc être équipé d'une connexion internet. À partir de là, vous devrez vous identifier sur le site <https://ants.gouv.fr/> (site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés) et envoyer votre demande en ligne. Vous pourrez suivre l'avancement de votre dossier grâce à votre espace et recevoir des notifications par mail ou SMS. Pour les cartes grises, vous pouvez continuer à passer par un professionnel de l'automobile habilité pour effectuer certaines démarches à votre place.

L'Etat explique avoir fait ces changements pour un gain de temps : pas de déplacement en Préfecture, simplification de la démarche : moins de papier, moins d'interlocuteurs, approche 100% digitale : gestion électronique de vos pièces justificatives, notifications régulières sur l'avancement de la demande.

Important : Si vous n'êtes pas équipé ou si vous éprouvez des difficultés dans l'usage de ces nouveaux outils numériques, des points d'accueil sont mis en place en préfecture où des médiateurs (PIMMS à Ambazac, situé dans les locaux de la gare SNCF) pourront vous aider dans vos démarches en ligne.

Si besoin d'aide et d'informations supplémentaires, n'hésitez

pas à vous rendre en mairie ou à contacter le secrétariat au: 05 55 56 56 13.



IPNS : Mairie de St Laurent les Eglises



Ce bulletin intermédiaire est l'occasion de vous tenir informés, avant la fin de l'année, sur les actions conduites par votre équipe municipale et d'aborder quelques thèmes particuliers. Le site internet « saintlaurentleseglises.fr » actualisé très régulièrement, permet à tous ceux qui sont familiarisés avec l'usage de ce moyen de communication d'avoir accès à de nombreuses rubriques et reprend également toutes les publications contenues dans les sept bulletins municipaux déjà publiés. Il est intéressant d'en refaire lecture pour voir ou revoir nos préoccupations passées, nos actions et nos projets finalisés ou en cours.

Suggestions et bonnes volontés individuelles pour la vie sociale, publique et culturelle de notre commune sont toujours encouragées. Je tiens, publiquement, à remercier les nombreuses personnes investies dans des associations, ou à titre individuel, pour les actions conduites, pour les animations mises en œuvre sur notre territoire. La grande majorité de nos concitoyens apprécie à leur juste valeur !

Nous sommes toujours dans un contexte où il faut optimiser la gestion des fonds publics, voire dépenser moins et dépenser mieux ! ... Faire plus avec moins ! La réduction des déficits publics est dans l'air du temps et après la décentralisation, la démarche étatique vise à reprendre la main sur la gestion des collectivités territoriales. La suppression progressive, pour 80 % des contribuables, de la taxe d'habitation, sera-t-elle durablement compensée ? Comment financer les Temps d'Activités Périscolaires s'ils sont maintenus à la rentrée 2018 alors que l'Etat stoppe les « Fonds d'amorçage » pour 4 jours et demi d'école ? Quelles options retenir quant aux rythmes scolaires ?

Pour ce qui concerne notre école publique, nous avons souhaité prendre le temps d'organiser une concertation avant de savoir s'il y avait lieu ou non de modifier (à nouveau) les rythmes scolaires. Le financement des Temps d'Activités Périscolaires assurés « temporairement » par le gouvernement précédent, ne sera pas pérennisé. Par le biais d'un questionnaire, l'avis des parents sera utile avant d'en délibérer en Conseil Municipal et d'organiser au mieux la rentrée 2018-2019. Les questions financières seront à étudier mais la municipalité est attachée à la qualité de l'enseignement et de l'accueil en milieu scolaire et périscolaire. Les transports scolaires, désormais gérés par la région « Nouvelle Aquitaine », seront-ils toujours assurés, pour le primaire, sur la base de 5 fois par semaine (et 4 fois pour les communes revenues à 4 jours d'école par semaine) ? L'arrivée de nouveaux enseignants et d'une nouvelle directrice d'école apporte une intéressante dynamique constructive et participative à notre école. Les effectifs (81 élèves en 2017-2018) et les entrées au collège pour la prochaine rentrée, nécessiteront peut-être l'ajustement du nombre de classes (trois au lieu de quatre) ... Néanmoins, les 6 enfants nés en 2016 et 7 en 2017, sont de bonne augure !

Certaines directives nouvelles ne permettent plus à notre mairie de réaliser les démarches administratives pour les demandes ou renouvellement de carte d'identité. Il faut désormais s'adresser à une mairie agréée, ce qui est le cas de celle d'Ambazac. Par contre, à compter de ce mois de novembre 2017, les maires (ou les notaires), pourront PACSer les couples.

Au 1er janvier 2018, Jean-Pierre prendra sa retraite. Son remplaçant, Sébastien, vient de prendre ses fonctions en « tuilage » sur novembre et décembre. Vous avez répondu massivement au relevé de vos compteurs d'eau et nous vous en remercions. L'intérêt porté par chacun dans ce domaine sera de nature à améliorer la longue procédure de relevés des compteurs en 2018 et le passage de relais entre Jean-Pierre et Sébastien ! Chacun doit penser à la mise hors gel et à l'entretien de son compteur d'eau et de son accessibilité.

L'aide importante du Conseil Départemental pour le financement de nos travaux, notamment pour le petit patrimoine bâti, a permis la rénovation de la porte de l'église et la réhabilitation du lavoir d'Auziat, suite à la communalisation de tous les biens de section. Désormais, les anciens « communaux » d'Auziat, du Mas, de Traspontet de Chavanat seront gérés au même titre que les autres propriétés foncières de la commune.

Echanges, communication, implication forte des élus, des agents municipaux, des parents et des enseignants favorisent une dynamique et un bon état constructif. Optimiste de nature, je vous propose de partager cet engagement pour que nos services publics de proximité, en milieu rural, restent de qualité !

Je vous souhaite un bel automne, de belles fêtes de fin d'année, de l'empathie et de la solidarité pour tous vos proches.

Le Maire, Gérard ROUMILHAC.

LE RECENSEMENT



Le recensement se déroule dans notre commune du 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018. Il a lieu tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants.

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE

Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

- **Le recensement, c'est utile à tous**

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France.

Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal ...

Par ailleurs, installer un commerce, ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population.

- **Le recensement, c'est simple : répondez par internet**

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants et code personnel pour vous faire recenser en ligne.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra le questionnaire papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous.

La mairie de Saint-Laurent-les-Eglises a recruté deux agents recenseurs :

- Mme Olga BRUNET se présentera sur les secteurs des rues portant les noms de fleurs et les noms de vieux métiers.
- Mme Marie-Anne DUPUY se présentera sur les secteurs des rues portant les noms d'arbres et les noms d'oiseaux.

Merci de leur réserver votre meilleur accueil.

- **Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées**

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Votre nom et votre adresse sont nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

L'ÉLAGAGE

Les propriétaires terriens dont les champs se trouvent en bordure de routes communales ou départementales doivent élaguer les haies et les arbres.

Ce manque d'élagage génère un risque d'occasionner des interruptions de services pour tous les usagers et met en cause la sécurité des personnes empruntant les voies publiques. Chaque propriétaire est responsable de l'élagage de ses plantations en bordure de lignes aériennes. Cet élagage doit être effectué à titre préventif et reste à la charge du propriétaire.

L'ÉCOLE

Le lundi 04 septembre 2017 était jour de rentrée scolaire pour 81 élèves à l'école primaire publique de Saint-Laurent-les-Eglises.

Celle-ci s'est déroulée dans d'agréables conditions pour les enfants qui ont été répartis dans 4 classes.

L'équipe pédagogique compte 3 nouvelles enseignantes auxquelles nous souhaitons la bienvenue ainsi qu'une très bonne année scolaire : Mme FOLLAIN Charlotte (Directrice et classe de CM2), Mme SIONNEAU Eloïse (CE2-CM1) et Mme FORGERON Marion (décharge de Direction et du CE2-CM1).

Mme COULON Céline a en charge la classe des CP-CE1 et Mr FERLAC Michel les PS-MS-GS.

Notre école fonctionne actuellement sur le rythme scolaire des 4,5 jours avec le vendredi après-midi libéré (décret Hamon du 07 mai 2014) pour permettre l'organisation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Par dérogation au cadre général de 4,5 jours, il est maintenant possible de mettre en place une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours. Les familles de l'école seront consultées sur ce sujet.

Les dates des vacances de la zone A dont nous faisons partie sont :

Vacances de Noël : du vendredi 22 décembre 2017 après la classe au lundi 08 janvier 2018 au matin

Vacances d'hiver : du vendredi 09 février 2018 après la classe au lundi 26 février 2018 au matin

Vacances de printemps : du vendredi 06 avril 2018 après la classe au lundi 23 avril 2018 au matin

Vacances d'été : vendredi 06 juillet 2018 après la classe.

CHANGEMENTS D'AFFECTATIONS DE CERTAINS LOCAUX COMMUNAUX

Cet été, le salon de coiffure a changé d'adresse. En effet, notre coiffeuse est désormais installée dans une partie de l'ancienne « Maison de la famille », en face de la Mairie et du « St Laurent », un local plus grand et plus adapté à son activité.

Ce changement d'emplacement du salon a nécessité quelques modifications :

- Déplacement de la bibliothèque, qui se trouve maintenant à l'étage du bâtiment principal de l'école dans les anciens appartements qui ne seront pas re-loués. L'utilisation de la bibliothèque par les enseignants et les enfants est donc simplifiée.
- Mise à disposition de la Salle Multi-Service au Club des Anciens en compensation de la salle principale de la « Maison de la Famille », les mercredis après midis pour des moments de retrouvailles agréables.

Les autres pièces de la « Maison de la Famille » sont toujours utilisées par les mêmes usagers (Comité des fêtes notamment). L'ancien salon de coiffure reste pour le moment inoccupé.

Nous remercions toutes les personnes qui ont été concernées par ces modifications et soulignons la bonne adaptation de tous à ces changements.

L'EAU

L'eau est un bien précieux, ne la gaspillons pas. Les nappes phréatiques sont au plus bas. Nous faisons appel au civisme de chacun pour une utilisation raisonnée et responsable.

Rappel : L'arrêté préfectoral de juin 2017 est toujours en vigueur en Haute-Vienne. Il est affiché en Mairie et consultable sur le site internet de la Mairie (interdiction de laver les voitures, remplir les piscines, ...).

HOMMAGE À NOS « POILUS »

Le 11 Novembre 2018, la France célébrera le centenaire de la fin de la « Grande Guerre » de 1914-1918, un conflit mondial d'une ampleur sans précédent qui coûta la vie à des millions d'hommes.

Saint-Laurent-les-Eglises, pourtant bien loin des champs de bataille, ne sera pas épargnée. Plus de 90 hommes natifs ou vivant sur notre commune, une fois mobilisés, vont périr dans ces combats. D'autres en reviendront marqués à vie.

Pour leur rendre hommage, pour comprendre notre histoire avec les hommes partis au front et les familles restées à l'arrière, l'exposition « Saint-Laurent-les-Eglises rend hommage à ses Poilus » en cours de labellisation pour la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale est programmée le 11 novembre 2018 et se prolongera toute la semaine dans la salle du conseil de la mairie.

Pour l'étoffer, nous faisons appel à vos photos, documents, médailles, objets conservés par vos familles et à vous aussi personnellement si vous souhaitez participer à ce travail. Vous pouvez contacter Christiane Comte Roumilhac au 05 55 56 57 08.